



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

*OGEC Lycées et Institut  
Montplaisir*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels***

Exercice clos le 31 août 2018  
OGEC Lycées et Institut Montplaisir  
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE  
*Ce rapport contient 31 pages*  
Le 23 novembre 2018



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

## **OGEC Lycées et Institut Montplaisir**

Siège social : 75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2018

Aux membres du Conseil d'Administration,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association OGEC Lycées et Institut Montplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Valence, le 23 novembre 2018  
*KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne*

Fabien Damiron  
Associé



# BILAN

Lycée MONTPLAISIR  
75 Rue Montplaisir

Exercice N : 01/09/2017 - 31/08/2018  
Exercice N-1 : 01/09/2016 - 31/08/2017

26000 VALENCE

Ecritures brouillard et validées

ACTIF - PASSIF	Valeurs N			Valeurs N-1
	Brut	Amort	V.Netto	V.Netto
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	343 242,17	-341 189,92	2 052,25	4 353,19
Autres				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>343 242,17</b>	<b>-341 189,92</b>	<b>2 052,25</b>	<b>4 353,19</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	395 405,24		395 405,24	395 405,24
Constructions sur sol propre (et leurs installations, agencements, a	5 702 253,45	-3 151 095,97	2 551 157,48	2 842 815,79
Constructions sur sol autrui (et leurs installations, agencements, am	3 317 207,47	-2 324 780,32	992 427,15	853 659,61
Installations, mobilier et matériel d'activité	7 721 884,08	-6 719 881,16	1 002 002,92	1 001 070,88
Mobilier/matériel de bureau et informatique	592 879,08	-470 918,46	121 960,62	71 111,15
Immobilisations en cours	978 635,43		978 635,43	35 969,50
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>18 708 264,75</b>	<b>-12 666 675,91</b>	<b>6 041 588,84</b>	<b>5 200 032,17</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Prêts	94 698,02		94 698,02	91 759,74
Dépôts et cautionnements	1 280,00		1 280,00	1 280,00
Autres créances immobilisées				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>95 978,02</b>		<b>95 978,02</b>	<b>93 039,74</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 147 484,94</b>	<b>-13 007 865,83</b>	<b>6 139 619,11</b>	<b>5 297 425,10</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>				
Fournisseurs : avances, acomptes versés	1 616,78		1 616,78	-1 000,44
Familles ou élèves	148 358,22	-10 376,18	137 982,04	119 852,13
Personnel et charges sociales à récupérer	113,11		113,11	
Collectivités publiques	196 539,60		196 539,60	201 052,00
Comptes transitoires ou attente	30 332,89		30 332,89	16 677,34
Débiteurs divers	36 082,87		36 082,87	2 391,43
<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>413 043,47</b>	<b>-10 376,18</b>	<b>402 667,29</b>	<b>338 972,46</b>
<b>PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES</b>				
Placements	313 832,60		313 832,60	1 045 614,88
Intérêts courus non échus	629,44		629,44	2 611,45
<b>TOTAL PLACEMENTS: VAL.MOBILIERES ET AUTRES</b>	<b>314 462,04</b>		<b>314 462,04</b>	<b>1 048 226,33</b>
<b>DISPONIBILITES</b>				
Banques, établissements financiers et assimilés	645 930,71		645 930,71	773 577,98
Caisse	478,04		478,04	1 416,24
Régies d'avances et accreditifs				
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>646 408,75</b>		<b>646 408,75</b>	<b>774 994,22</b>
<b>REGUL</b>				
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>46 832,38</b>		<b>46 832,38</b>	<b>45 474,45</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT ET ASSIMILES</b>	<b>1 420 746,64</b>	<b>-10 376,18</b>	<b>1 410 370,46</b>	<b>2 207 667,46</b>
<b>INTERETS D'EMPRUNTS A ETALER</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20 568 231,58</b>	<b>-13 018 242,01</b>	<b>7 549 989,57</b>	<b>7 505 092,56</b>

# BILAN

ACTIF - PASSIF	Valeurs N			Valeurs N-1
	Brut	Amort	V.Nettes	V.Nettes
<b>FONDS PROPRES ET ASSIMILES</b>				
<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>				
Valeur du patrimoine intégré				
Subventions d'investissements non renouvelables	1 286 059,91		1 286 059,91	1 286 059,91
Fonds de trésorerie	1 527 441,46		1 527 441,46	1 527 441,46
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelable	103 234,00		103 234,00	65 651,00
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>2 916 735,37</b>		<b>2 916 735,37</b>	<b>2 879 152,37</b>
<b>FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelable	702 942,44		702 942,44	353 181,17
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>702 942,44</b>		<b>702 942,44</b>	<b>353 181,17</b>
<b>RESERVES</b>				
Autres réserves	160 845,91		160 845,91	160 845,91
<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>160 845,91</b>		<b>160 845,91</b>	<b>160 845,91</b>
<b>RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</b>				
Report à nouveau	-880 899,94		-880 899,94	-1 074 346,22
Résultat de l'exercice	9 154,64		9 154,64	193 446,28
<b>TOTAL RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-871 745,30</b>		<b>-871 745,30</b>	<b>-880 899,94</b>
<b>SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'INVEST.AMORTISSABL</b>				
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	402 469,16	-270 038,35	132 430,81	174 108,49
Autres subventions d'investissement amortissables	2 382 080,70	-1 087 847,00	1 294 233,70	1 385 470,27
<b>TOTAL SUBV.ET PARTICIPATIONS D'INVEST.AMORTISSABLE</b>	<b>2 784 549,86</b>	<b>-1 357 885,35</b>	<b>1 426 664,51</b>	<b>1 559 578,76</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES</b>	<b>5 693 328,28</b>	<b>-1 357 885,35</b>	<b>4 335 442,93</b>	<b>4 071 858,27</b>
<b>PROV</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Pour autres risques	13 460,00		13 460,00	13 460,00
Pour indemnités de départ à la retraite	20 558,00		20 558,00	156 252,00
Pour autres charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>34 018,00</b>		<b>34 018,00</b>	<b>169 712,00</b>
<b>DETTES</b>				
<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABL.DE CREDIT</b>				
Capital emprunté	2 073 972,64		2 073 972,64	2 306 204,87
Intérêts	2 427,53		2 427,53	2 699,55
Dépôts et cautionnements reçus				
<b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABL.DE CRE</b>	<b>2 076 400,17</b>		<b>2 076 400,17</b>	<b>2 308 904,42</b>
<b>AUTRES DETTES</b>				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	145 310,57		145 310,57	31 586,16
Fournisseurs et comptes rattachés	161 908,22		161 908,22	126 974,28
Familles ou élèves : avances et acomptes reçus	264 335,20		264 335,20	257 942,56
Dettes relatives au personnel	102 328,70		102 328,70	102 597,33
Etat et autres collectivités publiques	58 365,06		58 365,06	95 472,15
Dettes fiscales et sociales	109 329,38		109 329,38	113 428,19
Confédérations, Fédérations, Associations et organismes apparent				
Autres dettes	260 436,34		260 436,34	224 566,20
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>1 102 013,47</b>		<b>1 102 013,47</b>	<b>952 566,87</b>
<b>REGUL</b>				
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>2 115,00</b>		<b>2 115,00</b>	<b>2 051,00</b>
Autres				
<b>TOTAL DETTES ET ASSIMILEES</b>	<b>3 180 528,64</b>		<b>3 180 528,64</b>	<b>3 263 522,29</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>8 907 874,92</b>	<b>-1 357 885,35</b>	<b>7 549 989,57</b>	<b>7 505 092,56</b>

# BILAN

ACTIF - PASSIF	Valeurs N			Valeurs N-1
	Brut	Amort	V.Nette	V.Nette

# COMPTE DE RESULTAT

Lycée MONTPLAISIR

75 Rue Montplaisir

26000 VALENCE

Exercice N : 01/09/2017 - 31/08/2018

Exercice N-1 : 01/09/2016 - 31/08/2017

Ecritures brouillard et validées

Libellé	N	N-1	Ecart	%
<b>COUTS DE PERSONNEL</b>				
Appointements bruts	1 623 531,43	1 586 762,96	36 768,47	2,32%
Rémunérations diverses	19 184,66	-9 017,29	28 201,95	-312,75%
Charges sociales et assimilées	884 171,13	674 753,82	209 417,31	31,04%
Charges fiscales et assimilées	129 275,91	148 460,17	-19 184,26	-12,92%
Autres charges de personnel	8 465,97	9 636,21	-1 170,24	-12,14%
Personnel intérimaire et extérieur	1 941,27	7 559,44	-5 618,17	-74,32%
<b>TOTAL COUTS DE PERSONNEL</b>	<b>2 666 570,37</b>	<b>2 418 155,31</b>	<b>248 415,06</b>	<b>10,27%</b>
<b>CONSOUMMATIONS</b>				
Prest. de services incorporées : nettoyage locaux	225 992,89	210 763,20	15 229,69	7,23%
Prest. de service incorporées : restauration	220 702,83	255 072,64	-34 369,81	-13,47%
Energie et fluides	132 735,48	122 646,57	10 088,91	8,23%
Matières, fournitures & petits matériels divers	60 974,93	60 934,93	40,00	0,07%
Matières, fournitures & petits matériels pédagogiques	127 391,71	100 569,15	26 822,56	26,67%
Fournitures revendues	7 932,45	4 047,11	3 885,34	96,00%
<b>TOTAL CONSOUMMATIONS</b>	<b>775 730,29</b>	<b>754 033,60</b>	<b>21 696,69</b>	<b>2,88%</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>				
Redevance Crédit bail (biens mobiliers)	3 849,72	3 849,72		
Locations et charges immobilières	51 084,00	50 000,00	1 084,00	2,17%
Locations mobilières	89 674,64	83 852,80	5 821,84	6,94%
Entretien et réparations des biens immobiliers	46 131,85	39 910,53	6 221,32	15,59%
Entretien et réparations des biens mobiliers	18 924,59	18 674,68	249,91	1,34%
Contrats de maintenance	80 925,87	79 965,29	960,58	1,20%
Primes d'assurances	36 741,26	35 119,56	1 621,70	4,62%
Documentations et divers	21 875,33	21 941,17	-65,84	-0,30%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>349 207,26</b>	<b>333 313,75</b>	<b>15 893,51</b>	<b>4,77%</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>				
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31 731,89	59 418,38	-27 686,49	-46,60%
Information, publications et relations publiques	23 012,25	29 778,31	-6 766,06	-22,72%
Déplacements, missions et réceptions	91 283,67	90 725,62	558,05	0,62%
Frais postaux, de télécom., services bancaires	78 595,53	74 347,33	4 248,20	5,71%
Cotisations et divers	87 027,19	85 846,90	1 180,29	1,37%
<b>TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>311 650,53</b>	<b>340 116,54</b>	<b>-28 466,01</b>	<b>-8,37%</b>
<b>AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES</b>				
Impôts et taxes	52 049,77	42 327,23	9 722,54	22,97%
<b>TOTAL AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES</b>	<b>52 049,77</b>	<b>42 327,23</b>	<b>9 722,54</b>	<b>22,97%</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>				
Pertes sur créances irrécouvrables	2 863,00	241,50	2 621,50	1 085,51%
Charges diverses de gestion courante	4 827,00	5 709,00	-882,00	-15,45%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>7 690,00</b>	<b>5 950,50</b>	<b>1 739,50</b>	<b>29,23%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Charges d'intérêts	40 523,75	43 609,28	-3 085,53	-7,08%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>40 523,75</b>	<b>43 609,28</b>	<b>-3 085,53</b>	<b>-7,08%</b>
<b>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				
Dotations aux amortissements	639 966,04	642 873,59	-2 907,55	-0,45%
Dotations aux provisions pour dépréciations	10 376,18	2 005,63	8 370,55	417,35%
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>650 342,22</b>	<b>644 879,22</b>	<b>5 463,00</b>	<b>0,85%</b>
<b>TOTAL AUTRES COUTS</b>	<b>2 187 193,82</b>	<b>2 164 230,12</b>	<b>22 963,70</b>	<b>1,06%</b>
<b>TOTAL CHARGES BRUTES DE FONCT. COURANT</b>	<b>4 853 764,19</b>	<b>4 582 385,43</b>	<b>271 378,76</b>	<b>5,92%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES ANTERIEURES ET DIVERSES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 666,40	3 624,75	11 041,65	304,62%
Charges sur exercices antérieurs	23 232,68	5 577,18	17 655,50	316,57%
Valeurs comptables nettes des éléments d'actif cédés	259,34	135,61	123,73	91,24%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>38 158,42</b>	<b>9 337,54</b>	<b>28 820,88</b>	<b>308,66%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 891 922,61</b>	<b>4 591 722,97</b>	<b>300 199,64</b>	<b>6,54%</b>

# COMPTE DE RESULTAT

Libellé	N	N-1	Ecart	%
<b>PARTICIPATION DES FAMILLES (ACTIVITES PRINCIPALES)</b>				
Participation des familles : enseignement	1 267 282,00	1 232 284,20	34 997,80	2,84%
Participation des familles : restauration	281 624,64	328 424,95	-46 800,31	-14,25%
Rabais, remises, réductions accordées	-23 282,50	-26 720,85	3 438,35	-12,87%
<b>TOTAL PARTICIPATIONS DES FAMILLES</b>	<b>1 525 624,14</b>	<b>1 533 988,30</b>	<b>-8 364,16</b>	<b>-0,55%</b>
<b>PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES</b>				
Participation Etat	1 205 665,84	1 205 931,29	-265,45	-0,02%
Participation Région	439 133,00	421 378,50	17 754,50	4,21%
Participation Entreprises et organismes privés	264 910,42	266 004,56	-1 094,14	-0,41%
<b>TOTAL PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET COLLECTIVITES</b>	<b>1 909 709,26</b>	<b>1 893 314,35</b>	<b>16 394,91</b>	<b>0,87%</b>
<b>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR AUTRES ACTIVITES</b>				
Subventions Etat	2 051,00	1 303,00	748,00	57,41%
Subventions Régions		28 630,50	-28 630,50	-100,00%
Subventions Autres	39 242,34	60 828,90	-21 586,56	-35,49%
<b>TOTAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 293,34</b>	<b>90 762,40</b>	<b>-49 469,06</b>	<b>-54,50%</b>
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES</b>				
Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	4 341,00	3 891,60	449,40	11,55%
Prestations annexes aux élèves	136 663,00	137 000,20	-337,20	-0,25%
Prestations annexes de formation permanente	845 912,86	808 352,20	37 560,66	4,65%
<b>TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>986 916,86</b>	<b>949 244,00</b>	<b>37 672,86</b>	<b>3,97%</b>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				
Quote-part éléments des fonds associatifs virés au compte de résultat	191 853,27	227 967,25	-36 113,98	-15,84%
Autres produits divers de gestion courante		450,00	-450,00	-100,00%
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>191 853,27</b>	<b>228 417,25</b>	<b>-36 563,98</b>	<b>-16,01%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	2 613,13	3 002,08	-388,95	-12,96%
<b>REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>				
Reprise sur provisions pour risques et charges	135 694,00	19 288,00	116 406,00	603,52%
Reprise sur provisions pour dépréciations	2 005,63	48,30	1 957,33	4 052,44%
<b>TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>137 699,63</b>	<b>19 336,30</b>	<b>118 363,33</b>	<b>612,13%</b>
<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>				
	60 006,37	34 154,86	25 851,51	75,69%
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
	1 379 089,26	1 234 154,49	144 934,77	11,74%
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>4 855 716,00</b>	<b>4 752 219,54</b>	<b>103 496,46</b>	<b>2,18%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS ANTERIEURS ET DIVERS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 558,36	8 590,40	1 967,96	22,91%
Produits sur exercices antérieurs	34 531,33	24 339,31	10 192,02	41,87%
Produits des cessions d'éléments d'actif	271,56	20,00	251,56	1 257,80%
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>45 361,25</b>	<b>32 949,71</b>	<b>12 411,54</b>	<b>37,67%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE</b>	<b>4 901 077,25</b>	<b>4 785 169,25</b>	<b>115 908,00</b>	<b>2,42%</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>9 154,64</b>	<b>193 446,28</b>	<b>-184 291,64</b>	<b>-95,27%</b>

# **OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR**

## **ANNEXE**

# **OGEC LYCEES ET INSTITUT MONTPLAISIR**

## **ANNEXE**

## SOMMAIRE

### I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'OGEC
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

### II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

### III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Echéance des créances et des dettes
- 5) Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 6) Fonds associatifs
- 7) Provisions
- 8) Fonds dédiés
- 9) Passifs éventuels

### IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires par activité)
- 2) Effectif employé pendant l'exercice
- 3) Honoraires des commissaires aux comptes
- 4) Rattachement des charges et des produits à l'exercice
- 5) Charges et produits exceptionnels

### V. AUTRES INFORMATIONS

- 1) Engagements financiers donnés et reçus
- 2) Engagements pris en matière de crédit-bail
- 3) Contributions volontaires en nature

TABLEAUX (en complément des notes sur le bilan et le compte de résultat)

- 1) Tableau des mouvements des immobilisations
- 2) Tableau des mouvements des amortissements
- 3) Tableau des mouvements des dépréciations d'éléments d'actif
- 4) Etat des échéances des créances et des dettes et sûretés réelles consenties
- 5) Tableau des valeurs mobilières de placement
- 6) Tableau des mouvements des fonds associatifs
- 7) Tableau des mouvements des provisions
- 8) Tableau des mouvements des fonds dédiés
- 9) Tableau des engagements pris en matière de crédit-bail

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

ENSEMBLE MONTPLAISIR

- Lycée Professionnel / Lycée Technologique / Centre de Formation Professionnelle / Institut Supérieur Technologique (BTS Tertiaires)  
75 rue Montplaisir 26000 VALENCE
- Institut Supérieur Technologique (Formations paramédicales, CPGE, DCG)  
14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 VALENCE

### 2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Investissements portant sur :
  - Au 75 rue Montplaisir*
    - les travaux de sécurisation des façades Est du lycée (228.860 €),
    - les travaux de sécurisation de l'entrée de l'établissement, d'aménagement du hall d'accueil et de sonorisation PPMS (85.582 €),
    - l'équipement informatique projet classe numérique (iPad) + section ULIS + sections AMA/STD2A et renouvellement entier d'une salle de cours (28 PC) (47.651 €),
    - l'aménagement de la plateforme logistique : garage + local + chariot élévateur (22.157 €),
    - la mise en conformité PMR des toilettes (18.520 €),
    - l'équipement mobilier des sections STD2A/ULIS et du CDI (17.787 €),
  - Au 14 rue B. de Laffemas*
    - l'équipement mobilier et informatique des nouveaux locaux de l'extension 3.0 (56.484 €),
    - l'acquisition de nouveaux matériels pour les sections OP/IMRT (30.895 €).
- Des faits de détournements de matériaux destinés à la rénovation de salles de cours ont été rapportés le 20/08/2018, le salarié incriminé est le Responsable Informatique et Travaux 75 : le préjudice pour l'établissement a été chiffré à 2.431 € (montant comptabilisé en pertes au 31/08/2018). Après inventaire complet du parc informatique de l'Ensemble Montplaisir, il a été constaté la disparition de 10.238 € de matériel informatique acquis au cours de l'année 2017-2018 (montant également enregistré en pertes à la fin de l'exercice).
- Mouvement de personnels en 2017-2018 :
  - Monsieur Olivier PONS, nouveau Directeur Général à compter du 01/09/2017,
  - Monsieur Gino BALOCCO, rupture conventionnelle au 15/01/2018.

### 3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Aucun événement notable n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1) DUREE ET DATES DE L'EXERCICE COMPTABLE :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

### 2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2018 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique).

### 3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les principes comptables généraux ont été appliqués à savoir :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- régularité et sincérité
- prudence
- permanence des méthodes

### 4) CHANGEMENTS COMPTABLES :

Il a été fait application des règlements comptables sans dérogation.

Aucun changement comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

## III. NOTES SUR LE BILAN :

### 1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Les frais d'acquisition des immobilisations sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations. Ils comprennent les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les frais d'établissement (frais de constitution, de transformation, de premier établissement) sont inscrits à l'actif. Ils sont amortis dans un délai de 5 ans.

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre.

#### TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Equipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

### 2) IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE) :

L'OGEC, en 2017-2018, n'a pas disposé de locaux mis à sa disposition gratuitement dans le cadre d'un prêt à usage.

### 3) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Il s'agit de dépréciations relatives aux créances usagers (familles, CFP).

#### 4) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

A noter : les créances sont ventilées en 2 catégories ( $\leq 1$  an et  $> 1$  an) tandis que les dettes sont ventilées en 3 catégories ( $\leq 1$  an ;  $> 1$  an et  $\leq 5$  ans ;  $> 5$  ans) en application du PCG (art. 833-9 pour l'état des échéances des créances et art. 833-13 pour les dettes).

#### 5) EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Un tableau des valeurs mobilières de placement est joint (cf. TABLEAU V).

Aucune dépréciation n'a été constatée en 2017-2018, l'OGEC n'ayant pas détenu de VMP durant l'exercice.

#### 6) FONDS ASSOCIATIFS :

Les principes suivants ont été retenus pour les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement reçues de la Région en vue de financer du matériel pédagogique étaient considérées jusqu'au 31/08/2013 comme des subventions renouvelables.

A ce titre, elles faisaient l'objet d'un amortissement venant compenser la dotation aux amortissements du bien financé (en les rapportant progressivement au résultat, par le biais d'une quote-part calculée chaque année).

Depuis le 01/09/2013, les subventions d'investissement nouvellement perçues sont considérées comme un apport pour l'acquisition de biens dont la charge de renouvellement incombe à l'association.

Ainsi, leur amortissement n'est plus affecté au compte de résultat, mais reste au passif du bilan.

*En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».*

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU VI).

#### 7) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

*Engagements de retraite :*

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la Convention Collective EPNL

(Enseignement Privé Non Lucratif) dont relève l'OGEC.

L'OGEC a constaté ses engagements sous forme de provision : l'IDR à recevoir par chaque salarié à l'âge de la retraite (62 ans) a été proratisée au 31/08/2018 (ancienneté actuelle / ancienneté à la retraite).

Le 25/01/2018, l'OGEC a souscrit un contrat fonds collectif d'indemnités de départ en retraite auprès d'ARIAL CNP Assurances : versement initial de 150.000 €.

Ce contrat prévoit le remboursement de l'IDR versée lors du départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif.

Par ailleurs, en date du 01/01/2006, l'OGEC a signé un contrat Indemnité de Fin de Carrière auprès de la MUTEX : il prévoit le versement complémentaire d'IFC en cas de départ à la retraite de l'ensemble du personnel administratif (IFC d'un montant identique à l'IDR prévue par la Convention Collective).

*Provisions pour gros entretien :*

Aucune dépense de gros entretien n'a été constatée, que ce soit sous forme de provisions pour gros entretien, ou sous forme de composants.

*Provisions pour risques :*

Deux litiges salariaux étaient en cours au 31/08/2017 (relatifs à des anciens salariés du CFP) :

- concernant le 1<sup>er</sup> dossier, suite à sa réinscription après radiation interjetée le 08/11/2017, l'affaire a été plaidée devant la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Grenoble à l'audience du 09/10/2018 et mise en délibérée : la décision doit être rendue le 18/12/2018 (la provision de 13.460 € comptabilisée au 31/08/2014 a été maintenue, aucune somme supplémentaire n'a été provisionnée au 31/08/2018),

- concernant le 2<sup>ème</sup> dossier, aucune réinscription n'a été sollicitée dans le délai des 2 ans suivant sa radiation du 05/10/2016 : l'affaire est donc classée (aucun montant n'avait été provisionné au cours des précédents exercices).

## **8) FONDS DEDIES :**

Un tableau des mouvements des fonds dédiés est joint (cf. TABLEAU VIII).

Aucun mouvement n'a été constaté en 2017-2018, l'OGEC n'ayant pas perçu de fonds dédiés durant l'exercice.

## **9) PASSIFS EVENTUELS :**

A la date de clôture aucun passif éventuel n'est à indiquer, aucune probabilité de sortie de ressources étant constatée.

#### IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

##### 1) INFORMATION SECTORIELLE (VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE) :

Participation des familles - enseignement  
(formation initiale sous contrat avec l'Education nationale) 1 141 882 €

Participation OPCA, entreprises, stagiaires, autres éts publics  
(formation continue) 845 912 €

##### 2) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE :

	Personnes Physiques				Equivalents Temps Plein			
	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres	Total	Employés	Agents de Maîtrise	Cadres
Administratifs	54,25	31,50	3,58	19,17	44,35	25,85	3,58	14,92
Formateurs	39,42	0	0	39,42	4,28	0	0	4,28

##### 3) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2017-2018 :

- honoraires afférant à la certification des comptes : 9 782 €,
- honoraires afférant aux autres services : 0 €.

##### 4) RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS A L'EXERCICE :

Application du principe de spécialisation des exercices comptables.

- Produits imputables à un autre exercice / produits constatés d'avance (passif): 2 115 €  
Dont : Crédits pédagogiques 2018 2115 €
- Charges imputables à un autre exercice / charges constatées d'avance (actif) : 46 832 €  
Dont : Achat fournitures pédagog. 11055 €
- Charges à payer rattachées aux postes de dettes : 119 634 €  
Dont : Service Drômois (loyer-tax F.) 96712 €  
Location équipements sport 17643 €
- Produits à recevoir rattachés aux postes de créances : 36 083 €  
Dont : Taxe d'Apprentissage Octalia 20012 €  
Taxe Foncière (dégrèvt+rbst IND) 13413 €

## 5) CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

- Produits exceptionnels : 45 361 €
 

Dont : Produits exceptionnels sur familles	9 487 €
Autres Produits s/ex. antérieurs	31 269 €
  
- Charges exceptionnelles : 38 158 €
 

Dont : Autres charges exceptionnelles de gest°	14 666 €
Charges sur exercices antérieurs	23 233 €

## V. AUTRES INFORMATIONS

### 1) ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNÉS ET REÇUS :

- Avals, cautionnements et garanties reçus :
 

<i>Privilège prêteur deniers</i>	209 205 €
<i>Subr / priv vendeur immeuble</i>	209 205 €
<i>Nantissement</i>	200 000 €
<i>Cautions apportées par un souverain (Région Auvergne Rhône Alpes)</i>	679 389 €
	437 600 €;
  
- Avals, cautionnements et garanties donnés : 1 280 €
 

<i>Caution maison Avignon 15/05/2012 ;</i>	
--	--
  
- Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées (cf. supra III. 7)) ;
- Sûretés réelles consenties (hypothèques, gages, nantissements) pour garantir des dettes (cf. supra tableau IV).

### 2) ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL :

Un tableau des engagements pris en matière de crédit-bail est joint (cf. TABLEAU IX).

### 3) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) : néant ;
- Contributions en biens ou dons en nature (bien meuble remis en pleine propriété à l'entité) : néant ;
- Contributions en services (mises à disposition de locaux, de matériel, fourniture gratuite de services) : néant.
- Il a été constaté des dépenses engagées par un bénévole en faveur de l'OGEC, pour un montant de 749 €, correspondant à des frais de déplacement (kilomètres parcourus dans le cadre des activités effectuées au titre de l'Association).  
Ces frais sont considérés comme un don en faveur de l'OGEC, car le bénévole a choisi de ne pas se les faire rembourser.

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)**

EXERCICE DU 01/09/17 AU 31/08/18

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Virements poste à poste	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Autres immobilisations incorporelles	343 242,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	343 242,17 €	
	<b>TOTAL I</b>						
	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	Sur sol propre	5 702 253,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 702 253,45 €
		Sur sol d'autrui	3 073 631,14 €	243 576,33 €	0,00 €	0,00 €	3 317 207,47 €
	Installations techniques, matériel et outillage	Installations générales, agencements, aménagements	3 649 623,03 €	123 115,09 €	0,00 €	0,00 €	3 772 738,12 €
		Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CORPORELLES	Matériel de transport	252 592,71 €	9 703,50 €	2 521,58 €	0,00 €	259 774,63 €
		Matériel de bureau et informatique	276 334,32 €	56 770,13 €	0,00 €	0,00 €	333 104,45 €
		Mobilier	35 969,47 €	0,00 €	0,00 €	942 665,93 €	978 635,40 €
Immobilisations corporelles en cours		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Avances et acomptes sur immobilisations		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL II</b>							
Immobilisations grevées de droit		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL III</b>							
Participations et créances rattachées à des participations		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Autres titres immobilisés		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Prêts et autres immobilisations financières		93 039,74 €	6 024,00 €	3 085,72 €	0,00 €	95 978,02 €	
<b>TOTAL IV</b>							
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>17 667 587,10 €</b>	<b>542 839,18 €</b>	<b>5 607,30 €</b>	<b>942 665,93 €</b>	<b>19 147 484,91 €</b>	

PRÊT A USAGE

FINANCIERES

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)**

EXERCICE DU 01/09/17 AU 31/08/18

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Virements poste à poste	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres immobilisations incorporelles	338 888,97 €	2 300,94 €	0,00 €	0,00 €	341 189,91 €
	<b>TOTAL I</b>	<b>338 888,97 €</b>	<b>2 300,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>341 189,91 €</b>
	Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C	Constructions	Sur sol propre	3 032 917,91 €	291 658,31 €	0,00 €	3 324 576,22 €
		Sur sol d'autrui	2 219 971,53 €	104 808,79 €	0,00 €	2 324 780,32 €
O	Installations techniques, matériel et outillage		3 612 307,99 €	85 582,95 €	0,00 €	3 697 890,94 €
		Installations générales, agencements, aménagements	2 708 259,74 €	140 250,23 €	0,00 €	2 848 509,97 €
L	Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Matériel de bureau et informatique	241 166,82 €	5 865,93 €	2 262,24 €	0,00 €
S	Mobilier	216 649,06 €	9 498,89 €	0,00 €	0,00 €	226 147,95 €
	<b>TOTAL II</b>	<b>12 031 273,05 €</b>	<b>637 665,10 €</b>	<b>2 262,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 666 675,91 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>12 370 162,02 €</b>	<b>639 966,04 €</b>	<b>2 262,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 007 865,82 €</b>

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)**

OBJET DES DEPRECIATIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incorporelles</li> <li>• Corporelles</li> <li>• Financières</li> </ul>				
	Stocks et en-cours				
	Comptes usagers (douteux : familles, CFP)	2 005,63 €	10 376,18 €	2 005,63 €	10 376,18 €
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	TOTAL	2 005,63 €	10 376,18 €	2 005,63 €	10 376,18 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (indemnités départ à la retraite) financières	156 252,00 €	0,00 €	135 694,00 €	20 558,00 €
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)	13 460,00 €	0,00 €	0,00 €	13 460,00 €

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES ET SURETES REELLES CONSENTIES (TABLEAU IV)**

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (effort construction)	94 698,02 €	3 340,30 €	91 357,72 €
Autres créances (caution maison Avignon)	1 280,00 €	0,00 €	1 280,00 €
<i>Sous-total créances de l'actif immobilisé</i>	<i>95 978,02 €</i>	<i>3 340,30 €</i>	<i>92 637,72 €</i>
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers (familles, CFP)	148 358,22 €	148 358,22 €	0,00 €
Créances sociales et fiscales			
Autres créances <sup>(1)</sup>	262 955,36 €	262 955,36 €	0,00 €
<i>Sous-total créances de l'actif circulant</i>	<i>411 313,58 €</i>	<i>411 313,58 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>507 291,60 €</b>	<b>414 653,88 €</b>	<b>92 637,72 €</b>

<sup>(1)</sup> Forfait Région à recevoir + comptes voyages/sorties/boîtes à outils/badges self + produits à recevoir (détail page 9)

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice	ECHEANCE			Montant des SURETES REELLES consenties
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>2 073 972,64 €</b>	<b>236 127,30 €</b>	<b>930 085,46 €</b>	<b>907 759,88 €</b>	
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus sur emprunts)	2 427,53 €	2 427,53 €	0,00 €	0,00 €	
<i>Sous-total dettes financières</i>	<i>2 076 400,17 €</i>	<i>238 554,83 €</i>	<i>930 085,46 €</i>	<i>907 759,88 €</i>	
<b>Dettes fournisseurs</b>	<b>307 218,79 €</b>	<b>307 218,79 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>270 023,14 €</b>	<b>270 023,14 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
Dettes sur immobilisations					
Autres dettes <sup>(2)</sup>	260 436,34 €	260 436,34 €	0,00 €	0,00 €	
<i>Sous-total autres dettes</i>	<i>837 678,27 €</i>	<i>837 678,27 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 914 078,44 €</b>	<b>1 076 233,10 €</b>	<b>930 085,46 €</b>	<b>907 759,88 €</b>	

<sup>(2)</sup> Comptes voyages/sorties/redevance BDA/caces log/hep/ ama/TA projets affectés + charges à payer (détail page 9)



## TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (TABLEAU V)



(en €)	à la clôture (31/08/2018)						à la clôture précédente (31/08/2017)					
	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value latente	Moins-value latente	Nombre	Valeur d'achat	Cours unitaire	Valeur de marché	Plus-value	Moins-value latente
Type de titre												

NEANT

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU VI)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré				
	Fonds statutaires				
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1 286 059,91 €	0,00 €	0,00 €	1 286 059,91 €
	Apports sans droit de reprise	1 527 441,46 €	0,00 €	0,00 €	1 527 441,46 €
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	65 651,00 €	37 583,00 €	0,00 €	103 234,00 €
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)</b>	<b>2 879 152,37 €</b>	<b>37 583,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 916 735,37 €</b>
	Réserves statutaires				
	Réserves pour investissements				
	Réserves de trésorerie	160 845,91 €	0,00 €	0,00 €	160 845,91 €
Autres réserves	160 845,91 €	0,00 €	0,00 €	160 845,91 €	
Report à nouveau (3)	-1 074 346,22 €	193 446,28 €	0,00 €	-880 899,94 €	
Résultat (4)	193 446,28 €	9 154,64 €	193 446,28 €	9 154,64 €	
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4</b>	<b>2 159 098,34 €</b>	<b>240 183,92 €</b>	<b>193 446,28 €</b>	<b>2 205 835,98 €</b>	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Apports avec droit de reprise				
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	353 181,17 €	387 344,90 €	37 583,63 €	702 942,44 €
	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	353 181,17 €	387 344,90 €	37 583,63 €	702 942,44 €
	<b>Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)</b>	<b>1 385 470,27 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 236,57 €</b>	<b>1 294 233,70 €</b>
	Subventions d'équipement				
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	174 108,49 €	58 939,59 €	100 617,27 €	132 430,81 €
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires				
	Autres subventions d'investissement				
	<b>Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES A DES BIENS NON RENOUEVABLES (6)</b>	<b>1 559 578,76 €</b>	<b>58 939,59 €</b>	<b>191 853,84 €</b>	<b>1 426 664,51 €</b>
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7</b>	<b>1 912 759,93 €</b>	<b>446 284,49 €</b>	<b>229 437,47 €</b>	<b>2 129 606,95 €</b>	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)</b>	<b>4 071 858,27 €</b>	<b>686 468,41 €</b>	<b>422 883,75 €</b>	<b>4 335 442,93 €</b>	

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques (litiges salariaux CFP)	13 460,00 €	0,00 €	0,00 €	13 460,00 €
	Pensions et obligations similaires (IDR)	156 252,00 €	0,00 €	135 694,00 €	20 558,00 €
	Gros entretien				
	Autres provisions pour charges				
	TOTAL	169 712,00 €	0,00 €	135 694,00 €	34 018,00 €
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation (IDR) financières	156 252,00 €	0,00 €	135 694,00 €	20 558,00 €
	exceptionnelles (risques : litiges salariaux CFP)	13 460,00 €	0,00 €	0,00 €	13 460,00 €

Engagements de retraite : sorties de trésorerie prévues pour les dix prochaines années

74 934 € entre le 01/09/2018 et le 31/08/2023

60 266 € entre le 01/09/2023 et le 31/08/2028

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS DEDIES (TABLEAU VIII)

FONDS DEDIES	Montant initial	Fonds à engager à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : engagements à réaliser sur ressources affectées	Diminutions : utilisations en cours d'exercice	Fonds restant à engager à la clôture de l'exercice	ECHEANCE		
						≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Subventions de fonctionnement								
Dons manuels affectés								
Legs et donations affectés								
<b>TOTAL</b>								

NIENANT

TABLEAU DES ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE CREDIT-BAIL (TABLEAU IX)



Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	
	de l'exercice	cumulées	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans		cumulées
Vidéo protection ISTM	3 849,72 €	15 160,87 €	238,01 €	0,00 €	0,00 €	238,01 €	120,11 €
TOTAL	3 849,72 €	15 160,87 €	238,01 €	0,00 €	0,00 €	238,01 €	120,11 €

Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
TOTAL				



KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

OGEC Lycées et Institut  
Montplaisir

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 août 2018

OGEC Lycées et Institut Montplaisir  
75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

*Ce rapport contient 2 pages*

Le 23 novembre 2018



**KPMG AUDIT RHONE ALPES AUVERGNE**  
51 rue de Saint Cyr  
CS 60409  
69338 Lyon Cedex 9  
France

## **OGEC Lycées et Institut Montplaisir**

Siège social : 75 rue Montplaisir - 26000 VALENCE

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018

A l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2018,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Valence, le 23 novembre 2018

KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne

Fabien Damiron  
Associé